FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

LABELLISATION

PARTENAIRES PRINCIPAUX
Crédit Mutuel
MAIF

DE QUOI S'AGIT-IL ?

OBJECTIFS DE LA LABELLISATION

- Reconnaître et valoriser les clubs engagés dans une démarche de qualité
- Orienter le public selon la qualité de l'offre de pratiques
- Accompagner le développement des clubs

POURQUOI SE FAIRE LABELLISER ?

- Avoir une reconnaissance valorisable sur votre territoire
- Afficher un gage de qualité pour attirer du public et rechercher des partenaires
- Bénéficier d'une aide financière de la FFA
- Être éligible au PSF

LES SECTEURS DE LA LABELLISATION

- Stade
- Éducation athlétique
- Running
- Forme & Santé
- Haut-niveau

COMMENT LA VALORISER ?

AUPRÈS DU PUBLIC

- Affichez et communiquez sur les labels (site web, réseaux sociaux, flyers, etc.)
- Présentez vos labels comme des éléments distinctifs de votre club
- Renforcez la satisfaction de vos membres de faire partie d'un club reconnu

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

- Communiquez officiellement et positionnez votre club comme une référence locale
- Mettez en avant votre contribution au rayonnement local et à l'animation sportive
- Appuyez vos demandes de développement et de modernisation des infrastructures

AUPRÈS DES PARTENAIRES

- Valorisez vos labels pour renforcer l'engagement de vos partenaires
- Mettez en avant vos labels pour négocier de nouveaux partenariats

COMMENT ETRE LABELLISÉ ?

QUEL CLUB PEUT ETRE LABELLISÉ ?

Tous les clubs affiliés : chaque club a vocation à être labellisé dans les quatre domaines stade, éducation athlétique, forme-santé et running.

Le label haut-niveau n'est, lui, accessible qu'aux clubs référents.

COMMENT ?

Assurez-vous de la bonne mise à jour des données relatives à vos activités sur le SI-FFA

La Commission Nationale des Clubs (C.N.C.) détermine et étudie les critères de labellisation remplis par votre club dans chacun des secteurs

Les informations nécessaires sont directement extraites du SI-FFA, **vous n'avez donc aucune démarche supplémentaire à réaliser pour être labellisé, c'est automatique !**

CALENDRIER DE LA LABELLISATION

Les critères de labellisation sont figés et étudiés sur une période qui va du 1er septembre au 31 août.

Les labels sont attribués en novembre pour l'année N+1

LES CONDITIONS DE BASE

LES SECTEURS (hors haut niveau)

Pour obtenir un label dans l'un des autres secteurs, vous devez :

- Respecter les statuts de la FFA
- Licencier TOUS vos adhérents
- Compter au moins **1 dirigeant diplômé** parmi vos membres
- Compter au moins **1 entraineur diplômé** dans le secteur concerné
- Compter au moins 10 licences dans les secteurs suivants :
    - **STADE :** licence compétition de U18 à Master
    - **ÉDUCATION ATHLÉTIQUE :** licence de U7 à U16
    - **FORME & SANTÉ :** licence loisir santé
    - **RUNNING :** licence running et compétition de U23 à Master

LE HAUT NIVEAU

Pour obtenir le label "haut niveau", vous devez :

- Respecter les statuts de la FFA
- Licencier TOUS vos adhérents
- Compter au moins **1 dirigeant diplômé** parmi vos membres

ATTENTION : Ce label n'est pas accessible aux clubs associés (il est le résultat de la fusion de toutes les informations issues de l'ensemble des clubs reliés au club référent) seule l'entente reçoit le label.

SECTEUR HAUT NIVEAU

Critères et attribution des points

Prérequis : Satisfaire aux conditions de base.

Niveau de diplôme des entraineurs

Les points sont attribués en fonction du nombre de familles de spécialités représentées par des entraîneurs (2ème degré de spécialité avec DE ou BE2, ou entraineur 3ème degré de spécialité OU entraineur DE de spécialité, ou Entraineur BE3).

1 point : entraineur de spécialités, CQP technicien d'athlétisme, BE1 CECS level 2 (WA)

2 points : DEJEPS, BE2, Entrainer expert ou 3ième degré de spécialités, CECS level 3 (WA)

3 points : DES, BE3

Catégories des listes MJS au 1er janvier de l'année n

Les points sont attribués en fonction des catégories sur lesquels les sportifs sont inscrits dans les listes Ministère Jeunesse et Sport (MJS).

1 point : espoirs

2 points : relève / collectifs nationaux

3 points : élite / sénior

Nombre d'Athlètes sélectionnés en Équipe de France

Les points sont attribués en fonction du nombre d'athlètes ayant au moins une sélection en équipe de France (tous championnats pour toutes catégories de CA à M40 et toutes disciplines) du 1er septembre au 31 août.

1 point : 1 à 2 athlètes

2 points : 3 à 6 athlètes

3 points : 7 athlètes et plus

Un athlète participant à plusieurs championnat ne compte qu'une fois.

Nombre de Dirigeants diplômés

Les points sont attribués en fonction du nombre de dirigeants diplômés et du niveau de diplôme.

1 point : au moins 2 dont 1 avec au moins le diplôme 2ème degré

2 points : au moins 2 avec au moins le diplôme 2ème degré

3 points : au moins 2 dont 1 avec le diplôme 2ème degré et 1 avec le diplôme 3ème degré

Nombre d'officiels actifs

Les points sont attribués en fonction du nombre d'officiels diplômés actifs (ayant réalisé 3 jugements minimum du 1er septembre au 31 août).

1 point : 7 officiels dont 2 officiels fédéraux (niveau 3 et +) et 1 officiel de 16 à 35 ans avec au moins le niveau départemental

2 points : 7 officiels dont 4 officiels fédéraux (niveau 3 et +) et 1 officiel de 16 à 35 ans avec au moins le niveau départemental

3 points : 6 officiels fédéraux (niveau 3 et +) et 1 officiel âgé de 16 à 35 ans avec au moins le niveau départemental

Bonus

1 point est attribué lors de médaille(s) obtenue(s) aux championnats internationaux (Europe, Monde, JO).

+ 1 point : médaille(s) obtenue(s) lors de championnats internationaux du 1er septembre au 31 août

Attribution des labels :

Bronze :	Argent :	Or :
Entre 5 et 9 points inclus	Entre 10 et 14 points inclus	15 points et plus

(Prérequis or : avoir au moins un club labellisé Éducation athlétique)

SECTEUR STADE

Critères et attribution des points

Prérequis : Disposer d'au moins 1 entraîneur ayant obtenu un diplôme fédéral dans le secteur stade.

Niveau de diplôme des entraîneurs

Les points sont attribués en fonction du diplôme fédéral le plus élevé obtenu par l'un de vos encadrants, dans le secteur stade.

1 point : assistant

2 points : initiateur stade ou 1er degré dans l'option

3 points : entraineur option stade ou à partir de 2ème degré stade, CQP technicien, BE, DE ou DES, CECS Level 2 ou 3 (WA)

Évolution du nombre de pratiquants stade

1 point est attribué lorsque le nombre de licenciés de votre club dont la pratique principale est une des pratiques stade (par rapport à la saison N-1) est à l'équilibre ou en augmentation.

1 point : équilibre ou augmentation du nombre de pratiquants stade

Niveau des organisations sur stade

Les points sont attribués en fonction du niveau le plus élevé des organisations sur piste mises en place par votre club.

1 point : niveau départemental

2 points : niveau régional

3 points : niveau national

Nombre de classés aux championnats de France

Les points sont attribués en fonction du nombre d'athlètes ayant été classés à l'un des divers championnats de France du 1er septembre au 31 août.

1 point : de 1 à 4

2 points : de 5 à 10

3 points : > 10

Un athlète participant à plusieurs championnat ne compte qu'une fois.

Tous championnats sur piste pour toutes catégories de CA à Masters 40

Nombre d'officiels actifs diplômés

Les points sont attribués en fonction du nombre d'officiels diplômés actifs (ayant réalisé 3 jugements minimum du 1er septembre au 31 août).

1 point : 1 à 3 officiels diplômés

2 points : 4 à 9 officiels diplômés

3 points : plus de 9 officiels diplômés

Attribution des labels :

Bronze :	Argent :	Or :
Entre 3 et 8 points inclus	Entre 9 et 10 points inclus	11 points et plus

(Prérequis or : avoir organisé une compétition sur stade)

SECTEUR RUNNING

Critères et attribution des points

Prérequis : Disposer d'au moins 1 entraîneur ayant obtenu un diplôme fédéral dans le secteur du running.

Niveau de diplôme des entraîneurs

Les points sont attribués en fonction du diplôme fédéral le plus élevé obtenu par l'un de vos encadrants, dans le secteur du running.

1 point : assistant

2 points : initiateur ou 1er degré dans l'option

3 points : entraineur (trail ou course sur route) ou à partir de 2ème degré hors stade, CQP technicien option running, BE ou DE- DES

Évolution du nombre de pratiquants

1 point est attribué lorsque le nombre de licenciés de votre club dont la pratique principale est le running (par rapport à la saison N-1) est à l'équilibre ou en augmentation.

1 point : équilibre ou augmentation du nombre de pratiquants running

Niveau de label des organisations

Les points sont attribués en fonction du niveau des organisations running mises en place par votre club.

1 point : au - 1 organisation inscrite dans Calorg.

2 points : label régional

3 points : label national ou international

Classés aux championnats de France

Les points sont attribués en fonction du nombre d'athlètes ayant été classés à l'un des divers championnats de France running du 1er septembre au 31 août.

1 point : 1 à 4 athlètes classés

2 points : 5 à 21 athlètes classés

3 points : 22 ou + athlètes classés

1 athlète compte une seule fois.

Tous les championnats running pour toutes les catégories de CA à Master 40)

Nombre d'officiels running actifs

Les points sont attribués en fonction du nombre d'officiels de votre club ayant réalisé 1 jugement minimum du 1er septembre au 31 août.

1 point : 1 officiel diplômé

2 points : 2 à 3 officiels diplômés

3 points : plus de 3 officiels diplômés

Bonus

1 point est attribué à votre club lorsqu'il organise RUN 2K.

+ 1 point : si votre club organise club organise RUN 2K

Attribution des labels :

Bronze :	Argent :	Or :
Entre 4 et 7 points inclus	Entre 8 et 9 points inclus	10 points et plus

Le prérequis, pour l'obtention du label « OR » est de marquer au moins 1 pt dans chaque critère.

SECTEUR Éducation athlétique

Critères et attribution des points

Prérequis : Disposer d'au moins 1 entraîneur ayant obtenu un diplôme fédéral dans le secteur de l'éducation athlétique.

Niveau de diplôme des entraîneurs

Les points sont attribués en fonction du diplôme fédéral le plus élevé obtenu par l'un de vos encadrants, dans le secteur de l'éducation athlétique.

1 point : assistant

2 points : initiateur ou 1er degré U7, U12, U16 ou CECS Level 1 (WA)

3 points : éducateur ou à partir de 2ème degré U7, U12, U16, CQP animateur option école d'athlé, BE ou DE

Évolution du nombre de pratiquants -16 ans

1 point est attribué lorsque le nombre de licenciés de votre club de - de 16 ans (par rapport à la saison N-1) est à l'équilibre ou en augmentation.

1 point : équilibre ou augmentation du nombre de pratiquants licenciés -16 ans

Participation aux rencontres ea-po

Les points sont attribués en fonction du pourcentage des effectifs sur plusieurs types de rencontres jeunes : **Kid'Athlé, Kid'cross, Pouss'athlon, Tri'athlon, Kid'Trail**

1 point : au - 1 participant à 1 type de rencontre

2 points : au - 1 participant à 2 types de rencontre

3 points : au - 1 participant à 3 types de rencontre

Niveau des jeunes juges

Les points sont attribués en fonction du niveau des jeunes juges.

1 point : au - 1 jeune juge de niveau 1 (JJA)

2 points : au - 1 jeune juge de niveau 2 (JJC)

3 points : au - 1 jeune juge de niveau3 (JJE) ou 2 jeunes juges de niveau 2 (JJC)

Participation à équip'athlé

Les points sont attribués en fonction de la participation aux Équip'Athlé auxquels au moins un athlète a participé.

1 point : participation à au -1 tour d'Équip'Athlé

2 points : participation à au -2 tours d'Équip'Athlé

3 points : participation à au -3 tours d'Équip'Athlé

Participation au PASS'ATHLÉ

Les points sont attribués en fonction du pourcentage des effectifs BB EA PO saisi dans Pass'Athlé.

1 point : 50% de l'effectif dans les catégories concernées

2 points : 70% de l'effectif

3 points : 90% de l'effectif

Bonus

1 point est attribué à votre club lorsqu'il organise KINDER Athlétics Day.

+ 1 point : si votre club organise KINDER Athlétics Day

Attribution des labels :

Bronze :	Argent :	Or :
Entre 5 et 7 points inclus	Entre 8 et 12 points inclus	13 points et plus

(Prérequis or : participer au Pass Athlé et aux compétitions U12)

SECTEUR Forme et Santé

Critères et attribution des points

Prérequis : Disposer d'au moins 1 entraîneur ayant obtenu un diplôme fédéral dans le secteur Forme et Santé.

Niveau de diplôme des entraîneurs

Les points sont attribués en fonction du diplôme fédéral le plus élevé obtenu par l'un de vos encadrants, dans le secteur Forme et Santé.

1 point : assistant

2 points : animateur FS, Running ou 1er degré MN

3 points : A partir de 2ème degré MN, CQP animateur option FS, Coach (+ CAS) ou DE, BE1

Évolution du nombre de pratiquants forme et santé

1 point est attribué lorsque le nombre de licenciés de votre club dont la pratique principale est Forme et Santé (par rapport à la saison N-1) est à l'équilibre ou en augmentation.

1 point : équilibre ou augmentation du nombre de pratiquants Forme et Santé

Bonus

1 point est attribué à votre club lorsqu'il organise la Journée Nationale de la Marche Nordique

1 point est attribué à votre club saisit des informations sur la plateforme Pass Nordique.

+ 1 point : si votre club organise la Journée Nationale de la Marche Nordique

+ 1 point : si votre club a saisi des informations sur la plateforme Pass Nordique

Attribution des labels :

Bronze :	Argent :	Or :
Entre 2 et 3 points inclus	4 points	5 points et plus

(Prérequis or : avoir organisé la Journée Nationale de la Marche Nordique)